



**Pour un soutien adéquat à
l'action communautaire autonome
et au filet social**

Mémoire du Réseau québécois de l'action
communautaire autonome

Déposé au ministre des Finances du Québec
Dans le cadre des consultations pré-budgétaires

Novembre 2019

Le RQ-ACA est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome (ACA). Il représente 57 regroupements et organismes nationaux, et rejoint au-delà de 4 000 organismes d'ACA, 60 000 travailleuses et travailleurs ainsi que 425 000 bénévoles et militant·e·s luttant partout au Québec pour une plus grande justice sociale.

Coordonnées du Réseau québécois de l'action communautaire autonome

469 Jean-Talon Ouest, bureau 103, Montréal QC H3N 1R4

514-845-6386 | info@rq-aca.org

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME	4
1.1 L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME, UN MAILLON ESSENTIEL DU FILET SOCIAL	4
1.2 L'IMPACT DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DANS LA SOCIÉTÉ	4
<i>Sur le plan économique</i>	4
<i>Sur le plan social</i>	4
<i>Sur le plan de la démocratie et de la participation citoyenne</i>	4
1.3 UNE RECONNAISSANCE GOUVERNEMENTALE DEPUIS 2001	5
1.4. DES INVESTISSEMENTS INSUFFISANTS	5
Portrait actuel	5
De récents investissements totalisant 55,5 millions \$.....	6
Une indexation inexistante ou insuffisante	6
Des conditions de travail précaires.....	6
Une pénurie de main-d'œuvre	7
Un épuisement professionnel.....	7
Une diminution des services et des activités	7
1.5 UNE POPULATION QUI NOUS SOUTIENT	8
Sondage sur la perception de la population à l'égard des organismes communautaires	8
Pétition de 30 000 signatures déposée à l'Assemblée nationale.....	8
1.6. VERS UN NOUVEAU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE	9
2. VERS UNE RECONSTRUCTION DU FILET SOCIAL QUÉBÉCOIS	9
2.1 REcul POUR LA JUSTICE SOCIALE	9
2.2 DES SURPLUS BUDGÉTAIRES RECORDS	10
2.3 VERS UNE PLUS GRANDE JUSTICE FISCALE	11
3. RECOMMANDATIONS DU RQ-ACA	12
1. DES INVESTISSEMENTS MAJEURS DANS LE FINANCEMENT À LA MISSION DES ORGANISMES D'ACA.....	12
2. UNE INDEXATION DES SUBVENTIONS À LA MISSION DES ORGANISMES D'ACA.....	12
3. DES INVESTISSEMENTS POUR UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE.....	12
4. DES INVESTISSEMENTS SUBSTANTIELS DANS LES SERVICES PUBLICS ET LES PROGRAMMES SOCIAUX	12
ANNEXE : LISTE DES MEMBRES DU RQ-ACA	13

1. L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

1.1 L'action communautaire autonome, un maillon essentiel du filet social

Les organismes d'action communautaire autonome sont créés et administrés par des gens de la communauté. Ils constituent l'une des formes de participation citoyenne la plus importante, la mieux structurée et la plus engagée au Québec. Représentant des fleurons de la société québécoise, les 4 000 organismes d'action communautaire autonome sont présents dans toutes les régions du Québec. Que ce soit par le biais des nombreux services alternatifs qu'ils offrent à la population, par leur travail d'éducation populaire auprès des personnes vivant diverses problématiques ou encore par leur approche citoyenne, ces organismes sont à même de trouver des solutions novatrices et originales aux problèmes sociaux présents sur leur territoire. Cette approche d'intervention citoyenne représente l'un des maillons de notre filet social et constitue une source de fierté pour notre mouvement.

1.2 L'impact des organismes d'action communautaire autonome dans la société

Sur le plan économique

Les organismes contribuent à maintenir environ 60 000 emplois¹, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Ainsi, le milieu communautaire est un secteur d'emploi plus important que l'agriculture, le secteur minier ou encore les services publics. De plus, environ 424 000 bénévoles² sont actifs dans nos organismes. Rappelons qu'un dollar investi en prévention permet d'économiser 10 \$ dans les services publics.

Sur le plan social

Le travail des organismes communautaires a engendré, depuis plus de 50 ans, des gains substantiels dans la société. À maintes reprises, les organismes ont inspiré les gouvernements en inventant des modèles sociaux inédits (CLSC, CPE, aide juridique) et en contribuant à l'amélioration des lois du point de vue des droits sociaux et de la justice sociale. Par exemple, est-ce que les conjoints.es de même sexe pourraient se marier et être reconnus comme des familles sans le travail des organismes LGBTQIA+? Est-ce qu'on aurait acquis l'équité salariale sans la contribution des groupes féministes? Pourrait-on briser nos contrats de téléphone cellulaire sans le travail des associations de consommateurs? Bref, le mouvement communautaire a depuis toujours été une locomotive qui tire notre société vers une plus grande justice sociale en mettant sur pied des modèles et des solutions originales adaptées aux besoins exprimés par les populations.

Sur le plan de la démocratie et de la participation citoyenne

Les organismes communautaires permettent aux gens, peu importe leur niveau d'instruction, leur origine ou leur situation socioéconomique, de donner leur opinion sur les enjeux qui les touchent. Ils permettent de faire entendre la voix d'une partie de la population que l'on a tendance à exclure du débat public.

¹ CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, 2015.

² Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, direction de la recherche, *L'importance économique de l'action communautaire et bénévole au Québec*, 2014.

1.3 Une reconnaissance gouvernementale depuis 2001

C'est en 2001 que le gouvernement du Québec adoptait une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire qui reconnaissait la contribution essentielle des organismes d'action communautaire à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Cette politique établissait également les grandes balises du soutien financier et instaurait le financement à la mission globale. Plus précisément, la politique devait amener toutes les instances gouvernementales à respecter l'autonomie des groupes et à mettre en place ou maintenir des programmes de financement spécifiques pour l'action communautaire autonome. Le gouvernement s'engageait dès lors à « faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome³ ».

1.4. Des investissements insuffisants

Portrait actuel

Le gouvernement du Québec investit un peu plus de 1 milliard \$⁴ dans les quelques 5 000⁵ organismes d'action communautaire. Parmi ceux-ci, 4 000 (80 %) sont des organismes d'action communautaire autonome, c'est-à-dire des organismes qui ont été créés à l'initiative des gens de la communauté. Cet investissement est réparti selon différents types de financement : financement à la mission (56 %), ententes de service (37 %) et financement par projet (8 %).

SOUTIEN EN APPUI À LA MISSION GLOBALE

SOUTIEN
614 464 578 \$
55,6 %

VARIATION
49 614 782 \$
8,8 %

21
PROGRAMMES

4 301
ORGANISMES

ENTENTES DE SERVICE

SOUTIEN
403 724 574 \$
36,5 %

VARIATION
29 624 717 \$
7,9 %

24
PROGRAMMES

1 933
ORGANISMES

PROJETS PONCTUELS

SOUTIEN
87 352 449 \$
7,9 %

VARIATION
3 754 527 \$
4,5 %

46
PROGRAMMES

1 587
PROJETS

³ Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, septembre 2001, page 27.

https://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_politique.pdf

⁴ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Soutien financier gouvernemental en action communautaire 2017-2018*, mars 2019.

⁵ Notez que parmi les organismes financés à la mission globale par le gouvernement du Québec, près de 200 organismes (52M\$) ne sont pas considérés comme des organismes d'action communautaire par le mouvement de l'action communautaire autonome.

Le gouvernement estime que sa contribution représente environ les deux tiers du financement des organismes⁶. Au total, en incluant les contributions du milieu, (philanthropie, dons, communautés religieuses, Centraide, etc.), ce serait donc 1,5 milliard \$ qui serait investi dans les organismes d'action communautaire.

De récents investissements totalisant 115,7 millions \$

Au cours des trois dernières années, le précédent gouvernement a investi un peu plus de 115 millions\$ supplémentaires dans le financement à la mission des organismes communautaires :

- 62 millions \$ en santé et services sociaux (environ 3 000 organismes)
- 18 millions \$ pour les organismes financés au FAACA, principalement en défense collective des droits (environ 350 organismes)
- 10 millions \$ en éducation (environ 200 organismes)
- 1,7 million \$ pour les corporations de développement communautaire (CDC) (environ 60 organismes)
- 10 millions \$ pour les organismes communautaires Famille et les haltes garderies (environ 300 organismes)
- 500 000 \$ pour les groupes écologistes (environ 100 organismes)
- 6 millions pour l'habitation (environ 45 organismes)
- 4,8 millions \$ pour les groupes en immigration (environ 30 organismes)
- 2,6 millions - autres

Bien que ces sommes soient un premier pas important pour mieux soutenir les organismes communautaires, elles ne représentent que 11 % des besoins exprimés par ceux-ci (475 millions \$).

Malgré ces investissements, les organismes communautaires vivent de grandes difficultés, tant sur le plan financier qu'humain en raison, notamment, de l'augmentation des demandes de soutien de la part d'une population délaissée par le réseau public. En effet, les coupes effectuées dans le cadre des mesures d'austérité ont eu pour effet de surcharger et de mettre de la pression sur les organismes communautaires.

Une indexation inexistante ou insuffisante

Au cours de la dernière année, une indexation de 1 % a été accordée au financement à la mission des organismes en défense collective des droits, des corporations de développement communautaire et des organismes en immigration. Il s'agit d'une avancée importante car, jusqu'à l'an dernier, seuls les organismes en santé et services sociaux recevaient une indexation selon l'IPC. Il est toutefois à déplorer que le principe d'indexation ne soit pas encore appliqué au financement à la mission de tous les organismes (ex. : loisir, médias communautaires), ce qui crée un grave appauvrissement. De plus, les méthodes de calcul de l'indexation semblent aléatoires (1 % ou IPC) et ne reflètent pas les besoins exprimés par les organismes qui réclament une indexation selon les coûts du système.

Des conditions de travail précaires

Dans un contexte où le mouvement communautaire est un secteur d'emploi fortement scolarisé (33 % des femmes et 23 % des hommes travaillant à temps plein dans un regroupement ou un organisme, possèdent un diplôme universitaire⁷), il est très difficile d'offrir des conditions de travail compétitives.

- Taux horaire

Si le taux horaire des Québécois et des Québécoises travaillant à temps plein était de 25,42 \$ en 2018, celui des travailleurs.euses du milieu communautaire était plutôt de 20,08\$⁸.

⁶ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, direction de la recherche, *L'importance économique de l'action communautaire et bénévole au Québec*, 2014.

⁷ CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, Édition 2018.

⁸ CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, Édition 2018.

- Salaire minimum
Notons également que dans 13 % des organismes communautaires, on retrouve une moyenne de 4 employé.es qui étaient payés au salaire minimum, soit un taux horaire de 11,25\$ en 2018.⁹.
- Des avantages sociaux inaccessibles pour plusieurs
Le financement insuffisant dont disposent les organismes communautaires ne leur permet pas d'offrir des avantages sociaux compétitifs. C'est ainsi que près de 2/3 des organismes communautaires ne sont pas en mesure d'offrir à leurs employé.es un régime de retraite collectif ou un RÉER avec contribution de l'employeur. Quant aux assurances collectives, seuls 40 % des organismes offrent cet avantage à leurs employé.es¹⁰.

Une pénurie de main-d'œuvre dans le communautaire

Le communautaire fait face à une grande difficulté pour le recrutement du personnel. Le sous-financement est considéré par les organismes communautaires comme le principal responsable de cette difficulté.¹¹ En effet, cette pénurie est principalement liée aux bas salaires ainsi qu'aux conditions de travail précaires.

Un épuisement professionnel

Ayant à cœur la réalisation de la mission de leur organisme, mais ne disposant pas de moyens suffisants, les travailleuses et travailleurs mettent souvent les bouchées doubles, ne comptant pas leur temps, ce qui les mène à l'épuisement professionnel. Le cri du cœur lancé l'an passé par plusieurs organismes de la région de Québec en fait foi. « Puisque nous portons à bout de bras des organismes qui sont au cœur de nos communautés et dont tant de personnes dépendent, la pression sur nos épaules est colossale. Il y a un rapport de don de soi au travail qui affecte les travailleuses et travailleurs sur les plans économique, social et psychologique¹². » Le remède est simple : un meilleur financement pour permettre à toutes ces personnes dévouées de respirer.

Une diminution des services et des activités

Le personnel et les bénévoles des organismes communautaires ont beau mettre les bouchées doubles, quite à s'épuiser, il vient un temps où l'élastique ne peut plus s'étirer. De douloureuses décisions doivent alors être prises faute de moyens financiers adéquats : mettre du personnel en chômage, diminuer les heures d'ouverture, fermer ses bureaux pendant plusieurs mois, etc. C'est malheureusement la situation que vivent plusieurs organismes avec les répercussions négatives qu'on peut imaginer, soit une perte pour la population qui bénéficie généralement des activités et services de l'organisme.

⁹ CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, Édition 2018. À noter que l'enquête a été réalisée avant le 1^{er} mai 2018, date à laquelle le taux horaire est passé à 12,00\$ de l'heure au Québec.

¹⁰ CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, Édition 2018.

¹¹ <https://www.tvanouvelles.ca/2019/01/06/le-milieu-communautaire-peine-a-retenir-ses-employes>

¹² <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/epuisement-et-precarite-chez-les-travailleurs-communautaires--une-situation-insoutenable-2ee5336dfd5b110d640803fef981f951>

1.5 Une population qui nous soutient

Sondage sur la perception de la population à l'égard des organismes communautaires

Le RQ-ACA a réalisé un sondage d'opinion afin de connaître la perception de la population quant au rôle et à l'impact des organismes communautaires dans la société. Ce sondage omnibus a été effectué par la firme *L'Observateur* entre le 28 septembre et le 4 octobre 2017 auprès d'un échantillon représentatif de 1132 répondant-e-s. La marge d'erreur est de 5 %, 19 fois sur 20.

Faits saillants du sondage¹³ :

La population connaît les organismes communautaires

- 98 % des québécois connaissent des organismes communautaires

La population est impliquée dans les organismes communautaires

- 70 % des québécois-e-s ont déjà été en contact avec le communautaire, soit comme travailleur ou travailleuse (31 %), comme bénévole (64 %) ou comme personne ayant bénéficié des services et activités (24 %).

La population reconnaît que les organismes remplissent plusieurs rôles :

- Offrir aux gens un lieu d'appartenance pour briser l'isolement (83 %)
- Aider les gens à améliorer leur condition de vie et à combattre la pauvreté (82 %)
- Aider les gens à défendre leurs droits (75 %)
- Offrir aux gens un lieu de participation citoyenne (71 %)

La population reconnaît l'impact social des organismes

- Notamment au niveau de l'amélioration des lois et des politiques publiques (72 %)

La population reconnaît l'impact économique des organismes

- Notamment au niveau de l'emploi et du bénévolat (66 %)

La population est favorable à un financement adéquat des organismes

- 84 % des québécois-e-s sont favorables à ce les organismes reçoivent un financement de base adéquat.

Les résultats du sondage démontrent à quel point l'action communautaire autonome est au cœur des communautés et des pratiques citoyennes. Les résultats nous permettent de constater que la population nous connaît et qu'elle est parfaitement au courant de notre rôle de transformation sociale et des impacts que nous avons dans la société, tant sur le plan économique que sur le plan des politiques sociales. De plus, nous pouvons maintenant affirmer que nous avons le soutien de la population puisque celle-ci se dit favorable à un financement adéquat des organismes. Ainsi, un engagement du gouvernement pour le communautaire serait donc perçu très positivement par la population.

Pétition de 30 000 signatures déposée à l'Assemblée nationale

Le 7 février 2018, les organismes d'action communautaire autonome déposaient à l'Assemblée nationale, via la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, une pétition sur le rehaussement des organismes signée par

¹³ [RQ-ACA, Sondage sur la perception des québécois et québécoises à l'égard des organismes communautaires, 2017](#)

plus de 30 000 personnes. Encore une fois, le grand appui à cette pétition démontre bien que la population est consciente des besoins criants, non seulement des travailleuses et travailleurs des organismes communautaires, mais aussi de l'ensemble des communautés qui les fréquentent. [Télécharger le texte de la pétition.](#)

1.6. Vers un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

Le mouvement de l'action communautaire autonome est très content de l'important chantier entamé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, pour un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Rappelons que le dernier plan d'action gouvernemental remonte à 2004. Plus de dix ans après l'échéance de ce dernier plan d'action gouvernemental, nous constatons qu'il y a un important travail de rattrapage à faire.

Ce nouveau plan d'action visera deux importants objectifs :

- Offrir un meilleur soutien et une plus grande reconnaissance aux organismes communautaires
- Poursuivre l'application de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire

Trois thèmes sont abordés :

- La consolidation et le développement de l'action communautaire
- La cohérence de l'intervention gouvernementale
- La promotion et la valorisation de l'action communautaire

Un tel plan d'action permettra au gouvernement de mettre de l'avant une vision globale pouvant se refléter dans l'ensemble des ministères, d'harmoniser certaines pratiques entre les ministères et organismes gouvernementaux, notamment sur le plan de la reddition de compte et de mettre sur pied des programmes et des mesures qui permettraient de mieux soutenir les organismes, prioritairement à la mission. Rappelons que l'un des engagements du gouvernement est de prioriser le financement à la mission pour les organismes d'action communautaire autonome.

2. VERS UNE RECONSTRUCTION DU FILET SOCIAL QUÉBÉCOIS

2.1 Recul pour la justice sociale

Les coupes de 4 milliards\$ entre 2014 et 2016 ont eu des conséquences désastreuses sur les services à la population :

Santé

- Coupe dans le transport des personnes handicapées
- Coupe des douches dans les CHSLD
- Manque d'accès aux services et aux médecins

Éducation

- Coupe dans l'aide aux devoirs
- Coupe dans les petits-déjeuners
- Coupe dans le transport scolaire
- Coupe dans les services de soutien pédagogiques spécialisés (orthopédagogues, psychologues, etc.)
- Réduction du personnel à tous les niveaux

Familles

- Augmentation des tarifs dans les garderies
- Développement des garderies privées
- Manque de soutien aux CPE
- Baisse des cotisations au Régime québécois d'assurance parentale privant ainsi le régime de 200 millions\$.

Personnes en situation de pauvreté

- Instauration de mesures punitives pour les personnes faisant une première demande à l'aide sociale (programme objectif emploi)
- Refus d'augmenter le salaire minimum à 15\$/h, représentant le montant identifié permettant aux personnes de se sortir de la pauvreté. Mentionnons que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont instauré cette mesure.
- Plan de lutte à la pauvreté ciblant seulement 12,5 % des personnes en situation de pauvreté
- Hausse des tarifs d'Hydro-Québec, touchant plus durement les personnes à faible revenu

Si les politiques d'austérité du précédent gouvernement libéral sont terminées depuis 2016, elles ne le sont pourtant pas pour les populations défavorisées et les organismes communautaires qui les soutiennent. Malgré les surplus dégagés sur le dos des plus démunis.es, le gouvernement actuel n'a toujours pas mis en place des mesures sérieuses pour réparer tous les torts causés.

2.2 Des surplus budgétaires records

Alors que le Québec dispose de surplus de 8 milliards \$ avant versements au Fonds des générations, le RQ-ACA réclame des investissements urgents et structurants dans le filet social québécois, c'est-à-dire dans les services publics, les programmes sociaux et les organismes communautaires.

Le Québec s'est engagé, en adhérant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), à respecter les droits économiques, sociaux et culturels, dont le droit à un revenu suffisant, le droit à l'éducation, le droit à la santé, reconnaissant ainsi « que ces droits découlent de la dignité inhérente à la personne humaine ». Il a même le devoir de leur consacrer « le maximum de ses ressources disponibles ». Depuis des années, les gouvernements qui se succèdent répètent qu'avant de partager la richesse, il faut la créer. La richesse est aujourd'hui au rendez-vous!

C'est pourquoi le RQ-ACA réclame, particulièrement dans un contexte de surplus budgétaire, des investissements substantiels afin de reconstruire le filet social qui permettra non seulement d'assurer la dignité de toutes les personnes, mais également de maintenir une économie saine et riche grâce à l'implication de tous les pans de la société.

2.3 Vers une plus grande justice fiscale¹⁴

En l'espace de quelques années, un ensemble de mesures fiscales régressives ont été mises en place au bénéfice des personnes les plus riches (augmentation des tarifs, des taxes, diminution des impôts). Les taxes, les impôts et les tarifs n'affectent pas les gens de la même façon. D'un côté, les taxes à la consommation, la tarification et la privatisation sont des mesures dites « régressives » qui affectent les personnes les plus pauvres. À l'inverse, l'impôt est une mesure fiscale dite « progressive » qui contribue à la redistribution de la richesse. Voici quelques exemples de solutions fiscales mises de l'avant par la Coalition Main rouge qui permettraient de financer adéquatement le filet social québécois.

- **Augmenter le taux d'imposition des entreprises à 15 % (sauf pour les PME)**
Les entreprises ne sont pas surtaxées au Québec et même en augmentant à 15 % leur taux d'imposition, notre système fiscal restera compétitif. Et nos services publics pourront être adéquatement financés. Selon une étude de KPMG, le Canada, bien devant les États-Unis, est le pays offrant les meilleures conditions fiscales pour les entreprises.
- **Établir 11 paliers d'imposition pour les particuliers**
Actuellement, au Québec, il n'y a que 4 paliers d'imposition des particuliers. Pourtant, avant 1988, il y en avait 16, ce qui permettait d'imposer beaucoup plus équitablement les différents revenus. Taxer, tarifier ou privatiser les services publics, ça pénalise la classe moyenne et les ménages à faible revenu puis favorise les plus riches. L'impôt sur le revenu est la façon la plus équitable de redistribuer la richesse.
- **Augmenter l'impôt des banques et autres institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur le capital**
Près de 60 % des profits réalisés au Québec proviennent des institutions financières. Pourtant, elles ont le taux d'imposition le plus bas de tous les secteurs d'activité économique. Les banques arrivent trop souvent à éviter de payer de l'impôt en tirant avantage des différences de réglementation (notamment dans les paradis fiscaux). Rétablir la taxe sur le capital permettrait de leur faire payer une plus juste part.
- **Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, notamment en instaurant un régime entièrement public d'assurance médicaments**
Le Canada est le pays où les médicaments sont les plus dispendieux, après la Suisse. Avec un régime entièrement public, le gouvernement contrôlerait 100% des achats en médicaments (au lieu de 43 % actuellement) et pourrait augmenter son pouvoir de négociation pour ainsi offrir de grosses économies pour la population québécoise.
- **Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal**
Les États perdent des milliards de dollars à cause des paradis fiscaux, de l'évasion fiscale (soit la fraude criminelle) et des pratiques d'évitement fiscal dont la légalité est contestable tant elles trahissent l'esprit de nos lois. Selon l'OCDE, c'est l'un des principaux défis auxquels font face les gouvernements.

¹⁴ <http://nonauxhausse.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>

3. RECOMMANDATIONS DU RQ-ACA

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, ***que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.***

Plus précisément, le RQ-ACA recommande :

1. Des investissements majeurs dans le financement à la mission des organismes d'ACA

Que le gouvernement augmente de 460M\$ par année le financement à la mission globale des organismes d'ACA d'ici le budget 2022.

2. Une indexation des subventions à la mission des organismes d'ACA

Que le gouvernement indexe annuellement et en priorité les subventions à la mission de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement.

3. Des investissements pour un plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

Que le gouvernement soutienne, sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la mise en oeuvre d'un 2e Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Ce plan d'action permettrait à tous les ministères d'appliquer, de manière cohérente et concertée, la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*.

4. Des investissements substantiels dans les services publics et les programmes sociaux

Que le gouvernement mette en place des mesures concrètes pour réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches et pour améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.

ANNEXE : LISTE DES MEMBRES DU RQ-ACA

Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victime de violence conjugale
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)
Association des grands-parents du Québec
Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR)
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)
Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)
Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF)
Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA (COCQ-SIDA)
Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)
Conseil québécois LGBT (CQGLGBT)
Conseil québécois du loisir (CQL)
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)
Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM)
Fédération des femmes du Québec (FFQ)
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL)
Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)
Fédération québécoise du canot et du kayak
Fondation Rivières
Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
Ligue des droits et libertés (LDL)
Literacy Quebec
L'R des centres de femmes du Québec

Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)

Mouvements québécois des vacances familiales (MQVF)

Regroupement des auberges du cœur du Québec (RACQ)

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)

Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)

Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)

Regroupement des organismes communautaires autonome jeunesse du Québec (ROCAJQ)

Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)

Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ)

Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale

Relais-Femmes

Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec

Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)

Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC)

Trajectoire Québec

Union des consommateurs